



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4226

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Aménagement des voies desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burriland (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4226**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Aménagement des voies desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement des voies de desserte du Vallon des Hôpitaux et du Métro B à Saint Genis Laval fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

Par délibération n° 2018-2587 du 22 janvier 2018, le Conseil de la Métropole a décidé une individualisation complémentaire portant le montant de l'autorisation de programme à 2 800 000 € TTC à la charge du budget principal.

Par délibération n° 2018-2769 du 27 avril 2018, le Conseil de la Métropole a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU), entre la Métropole de Lyon et les Hospices Civils de Lyon (HCL), pour la reconfiguration des accès au centre hospitalier Lyon Sud et la convention de financement, entre la Métropole et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), pour la création de la gare bus Hôpitaux Sud à Saint Genis Laval.

I - Contexte et objectifs

Dans le cadre des réflexions engagées avec la Métropole, la Commune de Saint Genis Laval, les HCL et le SYTRAL dès 2012 sur la vocation de ce site, il a été convenu que le projet de développement du site du Vallon des hôpitaux devrait répondre aux objectifs principaux suivants :

- accompagner l'arrivée programmée de la ligne B du métro prolongée en 2023 et du futur parking relais du SYTRAL (900 places),
- accompagner l'urbanisation du Vallon des hôpitaux et la création du futur pôle multimodal avec la création d'une trame viaire structurante et la création des équipements publics nécessaires à la programmation envisagée,
- permettre la constitution d'une véritable agrafe urbaine et paysagère entre les différents sous-secteurs du Vallon : quartiers Sainte-Eugénie, de l'Haye, du But, de Chazelle et Cœur du Vallon ainsi qu'à une échelle plus large pour le volet paysager,
- favoriser la création d'une polarité urbaine autour du pôle multimodal du Vallon des hôpitaux grâce à une programmation mixte de logements, bureaux et activités.

Au regard de ces objectifs, des 1^{ères} études de faisabilité ont permis de définir les orientations d'aménagement suivantes. Celles-ci ont été mises en concertation par la délibération du Conseil n° 2017-2351 du 6 novembre 2017 :

- le développement d'une trame d'espaces publics de grande qualité paysagère avec, notamment, la création de la nouvelle avenue de Gadagne entre l'avenue Georges Clemenceau et le futur pôle d'échange multimodal (PEM), d'un axe central structurant parallèle au chemin du Grand Revoyet actuel assurant des liaisons entre l'avenue de Gadagne, le site hospitalier Jules Courmont et la rue Francisque Darcioux et l'aménagement d'une esplanade centrale ouverte au public qui permet l'accueil des différents usagers du quartier face au futur PEM et à l'entrée modes doux du site hospitalier Jules Courmont,

- le développement d'une programmation mixte : habitat, tertiaire, activités, commerces, services et équipements publics,
- la création des infrastructures et équipements publics nécessaires à l'urbanisation du Vallon des hôpitaux (voiries secondaires, espaces publics et paysagers, groupe scolaire, crèche, salle associative),
- la prise en compte des objectifs de développement durable : haute qualité environnementale (matériaux, énergies renouvelables) et qualité d'usage,
- l'intégration du projet dans son environnement, en proposant une prise en compte de la forte déclivité du site, une conception paysagère, urbaine et architecturale en relation avec les éléments patrimoniaux existants (Sainte-Eugénie) et le futur PEM, en créant une trame de voies secondaires favorisant les liaisons avec les différents secteurs du Vallon des hôpitaux et les secteurs environnants,
- la conservation et le développement d'une trame paysagère structurante au cœur du site,
- la gestion des eaux pluviales conformément aux prescriptions du plan local d'urbanisme (PLU).

II - Etat d'avancement du projet

La mise en service du prolongement du métro, prévue pour mi-2023, rend nécessaire la réalisation des voies de desserte à cette échéance. Il convient pour cela de finaliser les études et d'engager la phase travaux.

Le programme de travaux comprend :

- la réalisation des voies de desserte,
- la réalisation de l'esplanade piétonne,
- le remplacement du réseau d'assainissement actuellement vétuste, situé sous la rue Darcieux,
- le remplacement du réseau de distribution d'eau potable construit en 1982 sous le chemin du Grand Revoyet,
- le remplacement du réseau de distribution d'eau potable construit en 1954 sous la rue Darcieux,
- la réalisation de la gare bus financée par le SYTRAL,
- le réaménagement des accès au centre hospitalier Lyon Sud, rendu nécessaire par les aménagements de voirie, pris en charge par les HCL et confié à la Métropole par une convention de maîtrise d'ouvrage,
- la réalisation de mesures d'accompagnement hors périmètre zone d'aménagement concerté (ZAC) : maîtrise du stationnement aux abords, aménagements cyclables de rabattement, mise à jour du jalonnement, sécurisation de certaines voiries pour protéger les zones résidentielles des trafics de shunt.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 25 095 000 € TTC en dépenses et 3 949 800 € TTC en recettes sur le budget principal, 1 548 000 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement et 941 000 € HT en dépenses sur le budget annexe des eaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme du projet d'aménagement des voies de desserte du Vallon des Hôpitaux et du Métro B sur la Commune de Saint Genis Laval et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O5099 :

a) - pour un montant de 25 095 000 € TTC en dépenses et 3 949 800 € TTC en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 9 000 000 € en dépenses en 2021,
- 10 000 000 € en dépenses et 1 500 000 € en recettes en 2022,
- 6 095 000 € en dépenses et 2 449 800 € en recettes en 2023 ;

b) - pour un montant de 1 548 000 € HT en dépenses en 2022, à la charge du budget annexe de l'assainissement,

c) - pour un montant de 941 000 € HT en dépenses en 2022, à la charge du budget annexe des eaux.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 27 895 000 € TTC en dépenses et 3 949 800 € TTC en recettes à la charge du budget principal, 1 548 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement et 941 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.